

Les Départements, au cœur du développement touristique

**Dossier de presse
Conférence du 30 juin 2010**

Contacts presse

ADF Nadia Salem – Tél. 01 45 49 60 43 - nadia.salem@departement.org

Rn2D Claire Bourgeois - Tél. 01 44 11 10 44 - presse@rn2d.net

Stéphane Barthélémi / AB3C – Tél. 01 53 30 74 00 - stephane@ab3c.com

Sommaire

Les Départements au cœur du développement touristiquep.03

- Le tourisme départemental, un acteur essentiel de l'économie touristique
- Une convention qui renforce le rôle de pivot des Départements
- Deux acteurs qui s'investissent pour une politique touristique territoriale

Le tourisme, une compétence partagée revendiquée par les Départementsp.06

L'Assemblée des Départements de France – ADFp.07

Le Réseau National des Destinations Départementales – Rn2Dp.08

L'Economie du secteur du tourisme départemental.....p.09

En annexe :

- Départements & Tourisme
- Clé USB des 10 commandements du tourisme départemental

Les Départements au cœur du développement touristique

Le 30 juin 2010, Claudy LEBRETON, Président de l'ADF – Assemblée des Départements de France et Jean-Pierre SERRA, Président de Rn2D – Réseau National des Destinations Départementales, signent une convention qui développera une coopération fondée sur une meilleure complémentarité de leurs actions.

Par cette convention, ils ont souhaité rappeler leurs préoccupations partagées dans le domaine du tourisme et le rôle primordial des départements dans le développement touristique français. Cette nouvelle convention, conclue pour 3 ans, prolonge la première convention signée le 24 octobre 2007.

Le tourisme départemental, un acteur essentiel de l'économie touristique

Avec 72 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2009 (plus de 6 % du PIB national) et près de 2 millions d'emplois directs et indirects, le tourisme est une activité majeure pour la France qui lui permet de se positionner comme 1^{ère} destination touristique mondiale en terme de fréquentation et 3^{ème} destination mondiale en terme de marché.

Ce secteur comprend 215 737 entreprises et réalise un solde excédentaire dans la balance extérieure française de 12,8 milliards d'euros.

Les départements sont de ceux qui permettent à la France de conserver cette place de leader mondial, car **ils assurent la cohésion entre les institutions et les professionnels pour une politique du tourisme dynamique et durable**. Au travers de leur filiale (113 agences de développement touristique et/ou agences de réservation), véritables agences de développement et de promotion, les Départements ont formulé une réponse « tourisme » à la hauteur des enjeux et des opportunités.

Le tourisme est une filière au service des autres filières et pas seulement une activité économique : levier d'aménagement, instrument social, outil de solidarité, accélérateur d'image.

Dans ce contexte, **le Département est l'échelon des solidarités sociales et territoriales par excellence** par son expertise du « sur mesure », mais il est également le repère naturel du citoyen et du visiteur.

Une convention qui renforce le rôle de pivot des départements

Afin de confirmer le rôle des départements dans le développement touristique français, l'ADF et Rn2D signent une convention afin de développer une coopération fondée sur une meilleure complémentarité de leurs actions pour :

- **Favoriser le développement des collaborations** entre Rn2D et l'ADF et entre leurs membres actifs ;
- **Conduire des réflexions communes** sur les perspectives touristiques départementales de demain ;
- **Apporter des éléments de réponse aux Conseils généraux** pour les aider à orienter leurs politiques.
- **Renforcer la prise de conscience de l'importance du tourisme et plus particulièrement du tourisme départemental** auprès des élus et des décideurs publics locaux et nationaux.

Ces actions communes concernent **le domaine du tourisme mais aussi toutes les thématiques transversales** qui peuvent s'y rattacher : valorisation des départements ; développement économique ; voies de communication, routes et transports ; sports de nature ; handicap ; politiques liées au développement durable ; coopération décentralisée ; aménagement et promotion des territoires.

Concrètement, cette convention aboutira, entre autre, sur :

- **La réalisation d'études communes et le partage de données** sur les questions touchant au tourisme ;
- **La mise en œuvre d'un plan d'actions visant à maintenir la compétence tourisme au rang des compétences partagées dans le cadre de la réforme des collectivités ;**
- **La tenue de groupes de travail techniques** réunissant des directeurs d'agences départementales de tourisme et des responsables tourisme des Conseils généraux qui permettront de contribuer et capitaliser les expériences de chacun ;
- **La réalisation de séminaires nationaux** sur des thèmes liés au financement, à l'innovation et au développement touristique

Deux acteurs qui s'investissent pour une politique touristique territoriale

L'ADF, association loi 1901, réunit 102 Conseils généraux et représentent les départements devant les instances nationales, européennes et internationales.

L'association :

- Recense, observe et fait connaître les actions en matière de politiques touristiques départementales ;
- Favorise la capitalisation d'expériences, appuie l'évolution des actions, promeut et accompagne l'émergence de nouvelles opérations ;
- Assure une fonction de concertation ou de représentation des Conseils généraux auprès des institutions nationales, européennes pour le tourisme ;
- Promeut la transversalité en matière de politique touristique départementale, avec le soutien à l'hébergement (hôtellerie et équipements de plein air), le développement de voies vertes et de sports de nature, et la promotion du Département en France et à l'étranger ;
- Intègre les politiques touristiques au service de problématiques plus larges : développement durable, développement économique, transport, environnement.

Rn2D, est un réseau réunissant les entités départementales en charge du développement touristique, de l'accompagnement des professionnels, de la promotion de leur territoire et/ou de la mise en marché de séjours. Il réunit 113 adhérents, Agences de Développement Touristiques Départementales, qui exercent leurs missions dans le cadre du code du tourisme (L132-1 à 132-6), contribuent au développement et au dynamisme du tourisme départemental en :

- Fédérant, informant et stimulant tous les acteurs publics et privés touristiques du département ;
- Analysant, conseillant, évaluant et participant à l'élaboration de la stratégie de développement touristique du département ;
- Collectant, gérant, qualifiant et mettant à disposition des informations touristiques ;
- Promouvant leur offre touristique en France et à l'étranger notamment à travers les projets de destination ;
- Gérant et animant des filières infra départementales afin de développer la mise en marché.

Le tourisme, une compétence partagée revendiquée par les Départements

Le Réseau national des destinations départementales (Rn2d) en coopération avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), a souhaité sensibiliser les parlementaires sur la réforme des collectivités présentée par le gouvernement. Cette opération s'est déroulée en plusieurs phases :

Hors Série Tourisme & Départements

Lancement d'un numéro Hors Série « Tourisme et Départements », en octobre 2009, diffusé à tous les Conseillers Généraux (4150 ex), à tous les parlementaires (907 ex), aux partenaires touristiques nationaux (500 ex) et aux membres de son réseau (1000 ex). Une version numérique était disponible sur le mini site Internet ou en version papier sur simple demande.



Sites Internet



Un **mini site Internet** dédié présentant les 5 atouts du tourisme départemental. Accès direct www.destinations-departementales.net ou accès depuis le site Internet www.Rn2d.net

Ouverture d'un blog le 14 décembre 2009, présentant les différentes opérations menées dans les départements
<http://blog.destinations-departementales.net>

Vidéo clip

Un clip vidéo, informatif et « clin d'œil », présentant les 10 Commandements du tourisme départemental, une reconnaissance du travail stratégique, fédérateur et opérationnel réalisé en permanence par les 115 comités départementaux, les agences de développement touristique et les services de réservation, auprès des professionnels et des élus du Département.

Campagne d'emails

Une campagne de 4 emails a été adressée aux mêmes destinataires dans le but de faire intervenir des décideurs et des grands témoins du tourisme départemental : opérateurs privés, Présidents de Conseils Généraux, Députés.

Une manifestation de soutien dans chaque département

Les départements ont été invités à se mobiliser au travers d'une même opération – 7 départements ont ouvert la voie en décembre : Ardèche, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente-Maritime, Gironde, Hérault et Seine-et-Marne. Compte rendu des ces opérations sur le blog <http://blog.destinations-departementales.net>

L'adhésion de Rn2D au club parlementaire France Terre de Tourisme et l'organisation d'un dîner-débat en février 2010.

La réalisation d'un communiqué commun utilisé par les CDT/ADT et adressé à la presse politique, économique et touristique.

Une veille juridique et parlementaire et mobilisation lors des examens des textes législatifs, examinés en première lecture, au Sénat puis à l'assemblée nationale. A l'issue du vote à l'assemblée nationale, le tourisme a été ajouté à la liste des compétences partagées.

L'Assemblée des départements de France

L'Assemblée des départements de France est une association pluraliste qui regroupe les 102 départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Elle représente les départements auprès des pouvoirs publics en réunissant les présidents des conseils généraux (96 départements métropolitains et six ultra-marins).

L'ADF remplit une triple fonction :

- elle représente les départements auprès des pouvoirs publics ;
- elle est un centre de ressources permanent pour les conseils généraux ;
- elle offre également aux élus et aux techniciens départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

L'ADF a pour mission de :

- Etablir une concertation étroite et permanente entre tous les conseils généraux sur la mise en œuvre des compétences transférées aux départements par les lois de décentralisation et sur toutes les questions intéressant l'administration départementale, ce qui passe par des échanges relatifs aux pratiques départementales ;
- Représenter l'ensemble des départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens ;
- Faire connaître au gouvernement la position officielle des présidents des Conseils généraux sur tous les projets législatifs et réglementaires concernant les missions, les compétences et les activités des départements, et veiller à sa prise en compte ;
- Entretenir des relations étroites avec les assemblées parlementaires, afin que les positions et les ambitions des départements soient pleinement prises en compte dans les débats et travaux législatifs ;
- Etre une instance de liaison et de représentation auprès de toutes les autres institutions et organisations de la vie économique et sociale, afin de développer avec elles tout partenariat pouvant servir l'efficacité de l'action publique à l'échelon départemental. En particulier, l'ADF a des relations denses avec les autres assemblées ou associations représentatives des collectivités territoriales.

Président : Claudy LEBRETON, président du conseil général des Côtes d'Armor

Directeur général : Jean-Christophe MORAUD

ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE

6, rue Duguay-Trouin - 75 006 - Tél. : 01 45 49 60 20 - Fax. : 01 45 49 60 21 I

Réseau National des Destinations Départementales – Rn2D

Rn2D, est un réseau réunissant les entités départementales en charge du développement touristique, de l'accompagnement des professionnels, de la promotion de leur territoire et/ou de la mise en marché de séjours. Présidé par Jean-Pierre Serra, il comprend 113 adhérents et représente plus de 2000 salariés et un budget cumulé de 193 millions d'euros. Ces Agences de Développement Touristiques Départementales et/ou de Réservation au niveau départemental, exercent leurs missions dans le cadre du code du tourisme (L132-1 à 132-6), et contribuent au développement et au dynamisme du tourisme départemental. Rn2D est issu de la fusion de la Fédération Nationale des Comités Départementaux du Tourisme et de la Fédération Loisirs Accueil France.

Rn2D regroupe trois types d'adhérents :

- **Les Agences de Développement Touristique** (ou Comités Départementaux de Tourisme), créées par les Conseils généraux, associations loi 1901 pour la plupart. Elles exercent leurs compétences dans le cadre de la loi du 23 décembre 1992 (code du tourisme - articles L 132-1 à 132-7) en contribuant au dynamisme et au développement du tourisme de leur territoire.
- **Les Agences de Réservation Touristique** (ou centrales de réservation départementales multi-marques, SLA...) exerçant dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992 (code du tourisme - articles L 211-8 à L 213-5).
- **Les Agences de Développement et Réservation Touristique**, exerçant ces 2 activités.

Les missions de Rn2D sont de :

- **Représenter ses adhérents et leurs intérêts au niveau national** (participation aux travaux du Ministère en charge du tourisme, commission paritaire des organismes de tourisme...)
- **Animer le réseau, favoriser les échanges et mutualiser les moyens** (extranet, forums, séminaires, rencontres thématiques annuelles, formation professionnelle, production d'outils communs...)
- **Apporter analyse et expertise** (partenariats publics et privés, conventions...)
- **Diffuser de l'information sur le réseau** auprès des professionnels, du grand public et de la presse (organisation d'un forum annuel avec la presse, publication d'un magazine, sites Internet...)

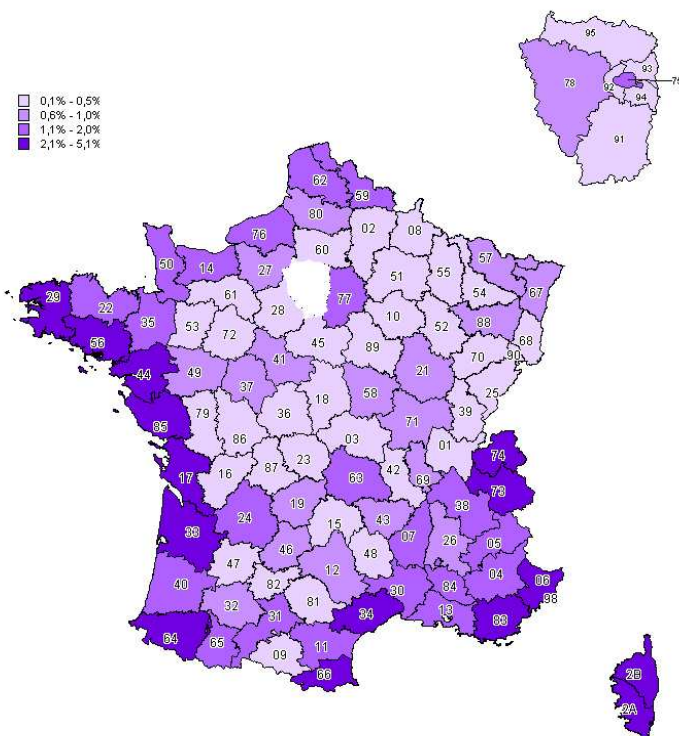
Les Agences de Développement Touristiques (ou Comités Départementaux du Tourisme) sont des professionnels de terrain. Véritables bras armés des Conseils Généraux, ils œuvrent en faveur du développement touristique de leur territoire. Leur expertise couvre la communication, la mise en réseau des professionnels, la qualification de l'offre, etc.

Rn2D

74-76, rue de Bercy - 75012 Paris
Tél. 01 44 11 10 44 - Fax: 01 45 55 96 66 - info@Rn2d.net
www.Rn2d.net - www.destination-france.net

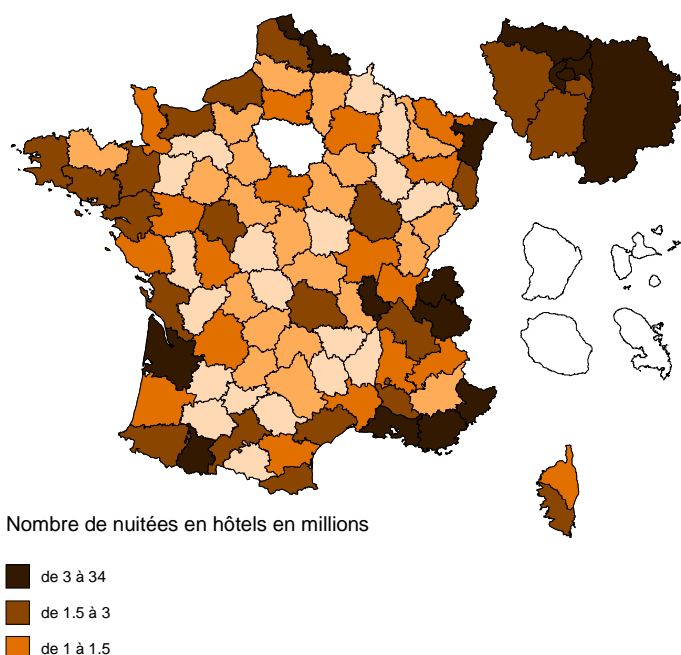
L'Économie du secteur du tourisme départemental

Poids relatif des départements dans le total des nuitées personnelles des français en 2008



Les départements côtiers ont un taux de 2,1% à 5,1%

Nombre de nuitées en hôtels en 2006



Espace	Nombre moyen de nuitées de par dpt
national	1 663 753
mer	2 322 382
mixte	1 962 418
campagne	690 425
ville	6 145 250
montagne	1 759 831

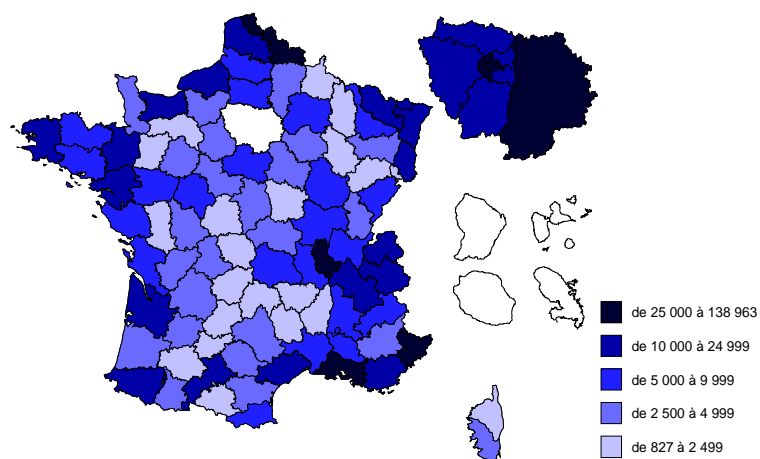
Clé de lecture : Le nombre moyen de nuitées par département est de 2 322 382 à la mer.

Source : INSEE

Champ : Parc au 31/12/2005; hôtels classés et hôtels non classés de chaîne

Emploi de l'activité touristique - 2007

Espace	Nombre moyen d'emplois salariés dans les établissements touristiques par dpt
national*	8 271
mer	10 528
mixte	9 877
campagne	3 888
ville	29 291
montagne	7 554



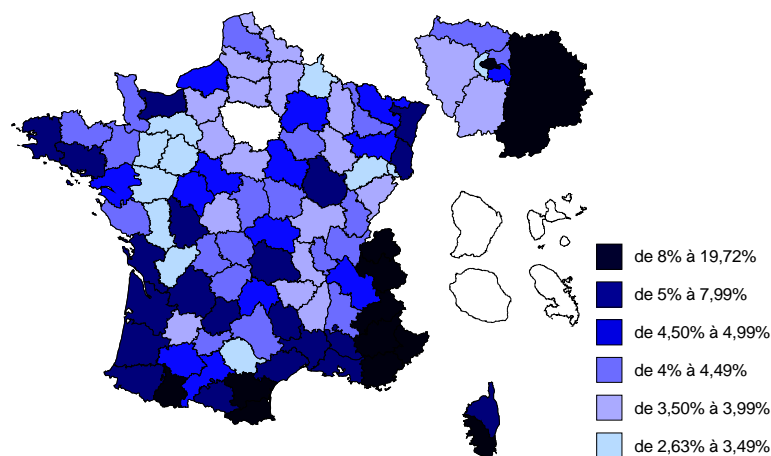
Clé de lecture : Le nombre moyen d'emplois salariés dans les établissements touristiques en montagne est de 7 554.

Source : UNEDIC

Champ : Emploi salarié des établissements du secteur privé industriel et commercial, employant au moins un salarié. Le recensement est établi au 31/12/N.

Part de l'activité touristique dans les emplois – 2007

Espace	Part moyenne de l'activité touristique dans les emplois départementaux
national*	5%
mer	7%
mixte	5%
campagne	4%
ville	6%
montagne	12%



Clé de lecture : La part moyenne de l'activité touristique dans les emplois départementaux est de 4% en campagne.

Source : UNEDIC

Champ : Emploi salarié des établissements du secteur privé industriel et commercial, employant au moins un salarié. Le recensement est établi au 31/12/N.

A savoir

Ne sont pas comptabilisés les emplois des institutionnels du tourisme CDT, CRT, OTSI... **Ne sont pas pris en compte les emplois des collectivités** → incidence notamment pour les campings et musées municipaux dont les emplois ne sont pas comptabilisés.

Constat de l'emploi salarié à un instant T, le 31 décembre → les emplois saisonniers

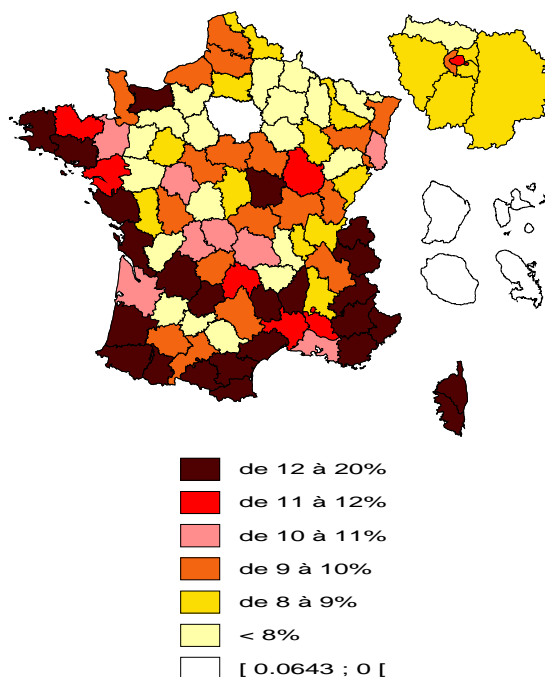
Part des entreprises touristiques dans les entreprises du département - 2007

Clé de lecture : les entreprises touristiques représentent 11 à 12% des entreprises des Côtes d'Armor.

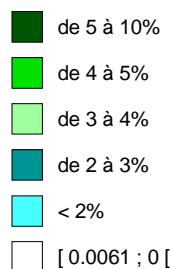
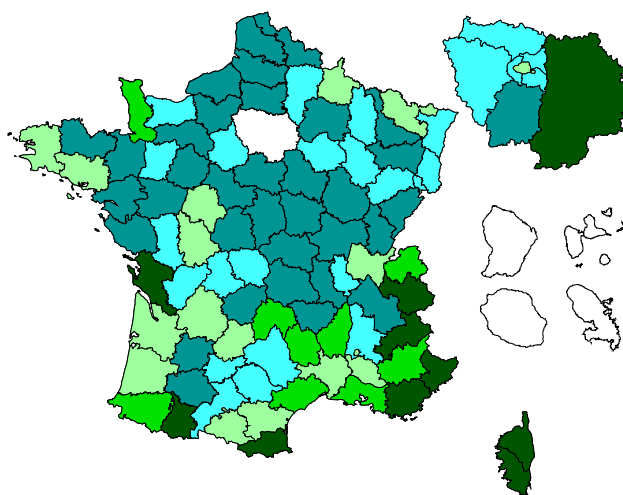
Source : Indicateurs Rn2d / Coface-Base Diane

Champ : entreprises ayant déclaré leurs comptes sociaux 2007.

Moyenne : 10%



Part du chiffre d'affaires des entreprises touristiques - 2007



Clé de lecture : dans le Var en 2007, les entreprises touristiques ont réalisé 5 à 10% du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises du département.

Source : Indicateurs Rn2d / Coface-Base Diane

Champ : entreprises ayant déclaré leurs comptes sociaux 2007.

Moyenne : 3%